



CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES  
DE LANGUEDOC ROUSSILLON

- 6 DEC. 2010

COURRIER ARRIVÉE

Pézenas le 30 novembre 2010.

Monsieur le Président

à

Monsieur le Président  
Chambre Régionale des Comptes  
de Languedoc Roussillon  
500 avenue des Etats du Languedoc  
34064 - - - - Montpellier

V/Réf : 108/034041995/878 reçue le 02/11/10.

Réf : AVS/ CR/092/2010

Objet : Rapport d'observations définitives.

R.A.R.

Monsieur le Président,

En réponse à votre courrier ci-dessus  
référéncé, je vous prie de trouver ci-joint notre réponse écrite.

Je vous fais parvenir ce jour la version  
informatique comme demandée.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président  
en l'expression de mes plus respectueuses salutations.

  
Alain Vogel - Singer



SICTOM PEZENAS-AGDE  
907 chemin des amandiers BP 112 - 34120 Pézenas  
Tel. 04 67 90 48 00 Fax 04 67 90 48 02  
[c.richard@sictom-pezenas-agde.fr](mailto:c.richard@sictom-pezenas-agde.fr)



Pézenas le 30 novembre 2010.

Monsieur le Président,

Nous avons bien reçu votre rapport d'observations définitives et nous entendons faire de façon condensée, puisque l'ensemble des éléments a été apporté dans notre précédente réponse, les quatre remarques suivantes.

1° -

En premier lieu et comme vous le notez, le SICTOM a connu une croissance très forte et très rapide. En effet, en moins de dix ans, il est passé de 32 communes membres en 2000 (40 000 habitants permanents), à 54 communes membres aujourd'hui (110 000 habitants permanents, 250 000 en période estivale), dont notamment toutes les communes littorales et tout particulièrement la commune d'Agde.

Simultanément son budget a crû de 3 à 25 millions d'euros et le nombre d'agents permanents a décuplé passant de 25 à 250.

Il est évident que cette croissance, particulièrement forte, a imposé une structuration totalement différente du SICTOM notamment au niveau de ses cadres dirigeants. Ceci a aussi eu pour conséquences des difficultés d'adaptation pour la gestion des questions administratives et comptables.



**SICTOM PEZENAS-AGDE**  
907 chemin des amandiers BP 112 - 34120 Pézenas  
Tel. 04 67 90 48 00 Fax 04 67 90 48 02  
[c.richard@sictom-pezenas-agde.fr](mailto:c.richard@sictom-pezenas-agde.fr)

Le SICTOM est parfaitement conscient du fait que certains points peuvent encore être améliorés puisqu'il existe, comme vous le notez, des

**« imperfections de la comptabilité » ,**

imperfections qui en aucun cas ne révèlent un quelconque déficit de gestion mais simplement la fin d'une période de structuration d'une entreprise qui a connu une augmentation de plus de 300% de son périmètre d'action.

**2° -**

Vous notez le caractère particulièrement sain des finances du SICTOM, remarque sur laquelle nous sommes bien évidemment d'accord et notamment pour reprendre les termes de votre note de synthèse que :

**« l'autofinancement, principale ressource d'investissement, reste à un bon niveau ».**

En liaison d'ailleurs avec le point 1° de la présente réponse, vous notez aussi que les dépenses d'investissement ont été concentrées sur le rachat du centre de tri de Pézenas, par les achats de matériel roulant et de collecte, ainsi que par la résorption des décharges dites « sauvages ».

Ces dépenses étaient impérativement nécessaires compte tenu du développement très important du SICTOM (notamment pour ce qui concerne le matériel roulant et de collecte bien évidemment) mais aussi pour l'acquisition d'un centre de tri, étant précisé que la politique de résorption des décharges dites « sauvages » a parfaitement bien fonctionné puisque ce problème absolument essentiel est aujourd'hui réglé.

Les dépenses d'équipements liées au changement de périmètre et d'échelle du SICTOM sont aujourd'hui réalisées et permettent au SICTOM de s'orienter vers d'autres types d'investissements.

**3° -**

La volonté du SICTOM que vous notez de maîtriser ses coûts de fonctionnement est particulièrement typique dans le cadre du marché concernant la collecte sur la Ville d'Agde.

Il est exact que l'ensemble du marché a connu un certain retard en liaison avec le fait qu'effectivement la Ville d'Agde est le seul endroit où la collecte n'est pas réalisée directement en régie par le SICTOM.

Le SICTOM a, à l'époque et après des débats importants, estimé que la rapidité de sa croissance ne lui permettait pas dans l'immédiat de prendre en charge directement la collecte sur la ville d'Agde, et a donc privilégié la reconduction du mode de gestion fonctionnant depuis plusieurs années.

A la suite de l'appel d'offres, ces dernières n'étaient pas satisfaisantes et faisaient courir un risque juridique souligné par notre Conseil.

La procédure alors mise en œuvre rendue nécessaire pour assurer la continuité du service public, principe auquel est particulièrement attaché le SICTOM, a permis au SICTOM de faire une économie de près de 500.000 € par an.

Si donc il était exact que sur leur plan strictement formel pour les marchés intermédiaires, les critiques ou faiblesses ont pu apparaître, il n'en demeure pas moins que le cas du marché de collecte sur la ville d'Agde est révélateur des deux principes qui conduisent le SICTOM et dont vous avez pu noter la réalisation :

- ✓ l'attachement à un service public efficient qui permet donc aux contribuables d'effectuer des économies et ce notamment l'importance des économies réalisées dans le cadre de ce nouveau marché (500.000 € par an)
- ✓ la continuité absolue du service public.

**4° -**

Ce point est aussi essentiel au niveau du recyclage et du traitement.

**4° .a.**

Pour ce qui concerne le recyclage, l'évolution de la société notamment actée lors du Grenelle de l'Environnement rend absolument impératif un traitement des ordures ménagères de qualité.

Ce traitement passe bien évidemment par une importance du tri à la source par les particuliers et vous notez là-dessus les efforts faits par le SICTOM pour inciter les particuliers à effectuer ce tri, puisqu' un traitement des ordures de qualité ne pourra se réaliser en dehors du tri effectué par les usagers.

Le SICTOM réfléchit actuellement à des méthodes permettant de sécuriser des processus de mise en garde des usagers si ces derniers n'effectuaient pas un tri de qualité. Mais le développement du SICTOM de PEZENAS rendait absolument impératif le contrôle de la phase de tri des emballages ménagers recyclables qui conduit à maîtriser le processus de recyclage.

**4° .b.**

C'est dans ce cadre là que lors de l'appel d'offres, la proposition faite par la société DELTA RECYCLAGE, propriétaire du centre de tri de PEZENAS, n'était en aucun cas satisfaisante et ne pouvait être acceptée au regard de l'économie des deniers publics à laquelle est particulièrement attaché le SICTOM.

Il apparaissait à moyen terme impossible aussi de confier ce marché de tri des emballages ménagers recyclables à l'entreprise NICOLLIN à Béziers compte tenu du fait que cela faisait perdre toute maîtrise par le SICTOM sur cet aspect essentiel qu'est le tri des emballages ménagers d'une part, et d'autre part, car cela mettait cette opérateur en situation de quasi monopole sur la zone et donc avec, à terme, un risque important d'augmentation des prix des prestations, assumées par le centre de tri de Béziers.

C'est dans cette optique que, dans le cadre de sa politique d'investissement, il est apparu stratégique de procéder à l'acquisition du centre de tri de PEZENAS de façon à ce que le SICTOM puisse en son barycentre maîtriser cette opération absolument essentielle.

Les retards que vous soulignez, qui ont nécessité afin d'assurer la continuité de service public, l'existence d'avenants au marché en cours, ne sont en aucun cas dus à la volonté du SICTOM ni même d'ailleurs à celle de la société DELTA RECYCLAGE mais sont consécutifs à la complexité de l'opération et notamment aux atermoiements des crédits bailleurs qui avaient financé les installations de la société DELTA RECYCLAGE, ainsi qu'au recueil des autorisations des collectivités territoriales ayant garanti le primo-investissement.

Il n'y a pas eu d'évolution de prix dans l'acquisition mais alors qu'initialement il était envisagé que le SICTOM reprenne les crédits baux en cours, ceci n'a pu se mettre en place et les crédits bailleurs ont exigé le remboursement par la société DELTA RECYCLAGE desdits crédits baux.

La différence de prix tient donc simplement au fait qu'initialement les contrats de crédits baux étaient continués alors que dans la construction définitive, les crédits baux ont été soldés par la société DELTA RECYCLAGE, le coût final ayant été exactement le même pour le SICTOM.

En l'état des carences et de la lenteur des crédits bailleurs, sur l'action desquels le SICTOM ne disposait de moyens de pression de nature à faire accélérer la procédure d'acquisition, aucune autre solution que des avenants ne pouvait être mise en place pour assurer la continuité du service public.

Il est à noter que ces avenants ont été conclus en 2006 dans le respect du marché initial dont les prix étaient inchangés depuis 2002.

En dernier lieu et ce point est essentiel, l'existence et le maintien du centre de tri permettaient aussi la sauvegarde d'emplois sur le territoire du SICTOM, la préservation de l'emploi étant bien évidemment un objectif auquel sont particulièrement attachés tous les membres du Comité Syndical du SICTOM.

#### **4°.c**

C'est dans ce cadre là aussi que se situe la problématique du traitement final des déchets.

Le cas du SMOH que vous évoquez dans votre rapport a été un échec et le SICTOM a été contraint de se retirer de ce Syndicat Mixte qui n'était pas en état de réaliser la mission pour laquelle il avait été constitué.

De la même façon et comme vous le notez, le SICTOM se trouvait dans une situation impossible puisque la législation lui interdit certes en principe d'exporter les déchets au-delà de l'Hérault mais qu'il n'existe dans l'Ouest Hérault strictement aucun système d'élimination des déchets.

C'est la raison pour laquelle Monsieur le Préfet a toujours bien évidemment autorisé les exportations qui représentent cependant un coût considérable.

C'est en cet état que le processus de gazéification qui apparaît effectivement comme une des rares solutions pérennes en matière de traitement de déchets et qui se situe totalement dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, a fait l'objet d'études préalables par le SICTOM afin de voir dans quelle condition il pouvait faire l'objet d'un développement.

Contrairement à ce que vous indiquez le SICTOM n'a jamais écarté d'autres pistes que ce soit à titre temporaire, à moyen terme ou à long terme, étant d'ailleurs en train de finaliser une délégation de service public et ce afin d'assurer dans les meilleures conditions l'élimination des déchets et ce notamment par la voie des procédés innovants dont le Grenelle de l'Environnement a souligné l'impérative nécessité dans les années qui viennent.

En conclusion, il nous apparaît que votre rapport et la politique du SICTOM témoignent de deux traits absolument dominants :

- en premier lieu, une croissance particulièrement rapide et importante entraînant un fort développement du SICTOM notamment en aval de la simple collecte, c'est-à-dire tant dans le traitement que vers l'élimination, ce qui entraîne un profond bouleversement du SICTOM, bouleversement maîtrisé tant au regard de ses dépenses, la situation financière étant satisfaisante, qu'au regard de ses projets.

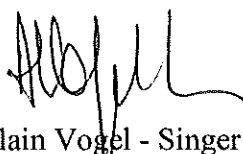
La vitesse d'évolution et la nécessité d'arriver à mieux contrôler l'ensemble du processus peuvent entraîner ponctuellement des imperfections qui sont cependant toutes en voie de résolution, comme vous l'avez noté.

- le SICTOM se situe aussi dans une démarche innovante et tournée vers l'avenir et ce en parfaite conformité avec notamment les orientations du Grenelle de l'Environnement, compte tenu du fait que la maîtrise du traitement et du recyclage à l'intérieur des zones de production est actuellement un défi notamment dans le cadre de l'Ouest Hérault qui ne dispose pour l'instant d'aucun système satisfaisant.

Le SICTOM joue là un rôle moteur et l'ensemble de ses élus souhaite avancer dans des solutions constructives et ce en évitant les problèmes connus dans des zones proches de celles du SICTOM de Pézénas.

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

  
Alain Vogel - Singer